

## CHECK-LIST – La procédure adaptée

“ Procédure par laquelle l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique et des dispositions du présent livre, à l'exception de celles relatives à des obligations inhérentes à un achat selon une procédure formalisée. ”



Article L.2123-1 du Code de la Commande

### LA PREPARATION DE LA PROCEDURE

- La délibération ou la décision de l'organe compétent autorisant l'acheteur à lancer la consultation
- Le guide d'achat interne le cas échéant
- Les cahiers des charges (CCAP, CCTP)
- Le règlement de la consultation
- Les justificatifs en lien avec les consultations préalables des entreprises avant le lancement de la consultation (éléments du sourcing le cas échéant)
- L'avis de pré-information tel que publié le cas échéant

### LA PUBLICITE

- L'avis d'appel public à concurrence publié au JOUE et/ou au BOAMP et/ou sur le profil acheteur et/ou dans un journal d'annonces légales et/ou lettres
- La preuve de la publication du DCE sur le profil acheteur

### LES COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

- Une copie des échanges "QUESTIONS - RÉPONSES" qui ont eu lieu pendant la procédure
- Les éléments justifiant que ces questions-réponses ont été adressées à l'ensemble des candidats ayant retiré l'offre : mails, courriers, accès plateforme sécurisée, journal de la consultation du profil acheteur...

### L'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- Le registre des dépôts des candidatures et des offres
- Le rapport / tableau d'analyse des offres
- Les attestations d'absence de conflit d'intérêts signées par chaque membre de la CAO

## LE DOSSIER DE L'ATTRIBUTAIRe

- Les pièces de la candidature (DC1, DC2, DUME, présentation etc...)
- Les pièces de l'offre (Acte d'engagement signé, mémoire technique, annexes financières (DQE,BPU,DPGF...))
- Les attestations (fiscales, sociales, assurance...)

## LES NOTIFICATIONS ET ATTRIBUTIONS

- La notification du marché à l'attributaire
- Les courriers de notification de rejet adressés aux candidats non retenus

## L'EXECUTION DU MARCHE

- Le(s) avenant(s) signé(s) par le représentant légal de l'acheteur et par le(s) titulaire(s) du marché

## EN CAS DE MARCHE DE TRAVAUX

- Les ordres de services
- Les PV de réception des travaux et de levées de réserves le cas échéant

## EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

- Les DC4 signés avec LES DIFFÉRENTS SOUS-TRAITANTS LE CAS ÉCHÉANT

## EN CAS D'ACHETEUR SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

- La preuve de la transmission des éléments du marché au contrôle de légalité : bordereau d'envoi, accusé de réception, tout document du marché cacheté, fiche navette préfecture

## EN CAS D'ACCORD-CADRE

- Le dossier d'offre des marchés subséquents et les éléments relatifs à la mise en concurrence si l'accord-cadre est multi-attributaires
- Les bons de commandes signés

## EN CAS DE TRANCHE CONDITIONNELLE

- Les décisions d'affermissement des tranches conditionnelles